



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 18 mars 2015 : situation des marchés, bilan des ventes en grande distribution et point sur le financement des terrasses dans le cadre de la restructuration du vignoble

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 18 mars 2015, sous la présidence de Jérôme Despey.

Marchés à la production « vrac » à fin février 2015

D'après les données des contrats d'achats disponibles à fin février 2015, les cumuls des transactions reculent par rapport à la campagne précédente en vins de France sans indication géographique (IG) sur les trois couleurs et en vins de France sans IG de cépages rouges, et progressent globalement en vins à indication géographique protégée (IGP) et en vins de France sans IG de cépages rosés et blancs. Les prix moyens sont, pour leur part, en augmentation sur tous les segments.

Ventes de vins tranquilles en grande distribution : le bilan 2014

D'après les premiers résultats fournis par IRI pour l'année 2014, les ventes de vins tranquilles en grande distribution ont légèrement reculé (- 0,6 %) en volume et progressé de 2,5 % en valeur par rapport à 2013. Comparées à la moyenne quinquennale, ces ventes, qui représentent 9,7 millions d'hl et 4,1 milliards de chiffre d'affaires, enregistrent une croissance de 1,1 % en volume et de 10,9 % en valeur.

En valeur, les ventes progressent sur les trois couleurs. En volume, les vins rouges continuent de régresser, au profit des rosés et des blancs, qui poursuivent leur développement.

Pour ce qui concerne les catégories, les IGP, avec et sans dénomination de cépage, les vins sans IG en provenance de l'Union européenne et les vins étrangers sont bien orientés. Les vins de France sans IG et les appellations d'origine protégée (AOP) enregistrent, en revanche, des pertes en volume respectives de 4,9 % et de 4,8 % par rapport à 2013 et de 5,2 % et de 4,3 % par rapport à la moyenne 2009/2013.

Mise en place du volet financement des terrasses dans le cadre de la mesure restructuration du vignoble

Cette mesure de « création de terrasses en vue de la plantation de vigne » correspond à un changement de mode de conduite du vignoble : il s'agit d'une replantation de vignes avec création de terrasses après arrachage d'une vigne sur un terrain sans terrasse.

Jusqu'en 2015, les régions pouvaient financer la création de terrasses pour la production de vignes. Compte tenu des évolutions du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et de la révision des lignes de partage entre les interventions régionales et celles sur l'organisation commune de marché (OCM), la mise en place d'une aide à la création de terrasses, dans le cadre de l'OCM vitivinicole, a été demandée par les professionnels de la filière viticole.

Ce dispositif sera intégré dans la décision restructuration du vignoble pour la campagne 2015/16, qui devrait être présentée en Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer fin 2015.

Pour en savoir plus, les dernières études économiques sur la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [etudesfiliereviticole](http://etudesfiliereviticole.fr)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr